

L'Assemblée Générale d'Air Liquide

Chaque année, Air Liquide met tout en œuvre pour que son Assemblée Générale soit un temps fort et un moment unique d'échange et d'information sur le Groupe.

La société est effectivement très attachée à la participation et au vote de ses Actionnaires, quel que soit le nombre d'actions détenues.

L'Assemblée Générale se tiendra cette année **le mercredi 3 mai 2023 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**. Retrouvez toutes les informations sur le site Internet airliquide.com, rubrique Assemblée Générale.

Il existe plusieurs types d'Assemblées Générales

- **L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** a pour objectif d'informer les Actionnaires sur l'activité et les résultats du Groupe, d'approuver les comptes, de statuer sur le montant du dividende, de nommer les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes et, enfin, d'autoriser certaines opérations de l'entreprise.
- **L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** est convoquée lorsque la Société soumet à l'approbation des Actionnaires une modification des statuts ou une opération sur le capital.

Air Liquide convoque généralement des **Assemblées Générales Mixtes (AGM)** regroupant ces **deux types d'Assemblées**. Selon les résolutions, les conditions de majorité d'une AGM relèvent de l'AGO, à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, ou de l'AGE, à la majorité des deux tiers du capital présents ou représentés.

Les modalités de vote

Avant l'Assemblée Générale

- **Le vote par Internet** : cette solution simple et sécurisée s'adresse à tous nos Actionnaires. Vous pouvez : **consulter** en ligne la documentation utile à votre vote, **voter** les résolutions, **donner pouvoir** au Président ou à un tiers, **télécharger** une carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Vous pouvez **voter par Internet en amont** de l'Assemblée Générale et **assister** aussi à l'Assemblée Générale. Pour cela, il vous suffit de demander en ligne le document d'accès « Actionnaire ayant déjà voté ».

Comment voter par Internet ?

- **Actionnaires au nominatif** : accédez au vote par Internet depuis votre **Espace Actionnaire**.
- **Actionnaires au porteur** : connectez-vous au **site Internet de votre établissement financier**.

- **Le vote par courrier** : vous pouvez compléter et renvoyer votre formulaire de vote reçu avec la brochure Avis de convocation.

Pendant l'Assemblée Générale

- **Le vote sur place en direct** : vous utilisez la tablette fournie à votre arrivée. Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un **jeton de présence**.

Bon à savoir

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MAIS SOUHAITEZ VOUS FAIRE REPRÉSENTER POUR LE VOTE ?

Faites-vous représenter en **donnant pouvoir à la personne de votre choix** :

- par Internet, **avant le 2 mai 2023, 15h00** ;
- par formulaire papier, **avant le 29 avril 2023, 23h59**.

Pensez à anticiper : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.

COMMENT VOIR OU REVOIR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

L'événement est **retransmis en direct** sur airliquide.com, en français et en anglais. Il est ensuite **disponible en différé** sur ce même site.